



Cession de parts dans sarl

Par **polnier**, le **14/09/2008 à 12:06**

Bonjour, je suis actuellement salariée associée dans une entreprise avec 40 parts de cette dernière. L'entente avec mon associé (60 parts) ne va plus et il me propose de me racheter mes parts. Comment savoir la valeur de mes parts sachant que l'entreprise est en bénéfice depuis 3 ans. De plus je suis salariée et je dois me faire ré-opérer dans les semaines à venir, peut-il me licencier pour cela sachant qu'il m'a déjà obligé à me faire opérer la 1ère fois pendant mes congés payés. D'avance merci

Par **Jurigaby**, le **16/09/2008 à 20:16**

Bonjour. La valeur d'une part est déterminée d'un commun accord avec l'associé. En principe, on prend en compte l'ensemble des biens de la société, le fonds de commerce, les perspectives de profit... etc. Non, l'opération n'est pas une cause réelle et sérieuse justifiant un licenciement.